

Règlement du concours J'M Entreprendre 2019

Article 1 : Objet du concours

Ce concours est ouvert à la date du 12 décembre 2018.

L'objectif est de sensibiliser un maximum de personnes à la démarche entrepreneuriale en proposant aux participants **de travailler sur une idée, un projet entrepreneurial personnel.**

Sont acceptées comme idées entrepreneuriales :

- La création d'une activité artisanale, commerciale ou libérale
- Le développement d'un produit ou d'un service nouveau
- La reprise d'une entreprise existante
- Le montage d'une association
- L'organisation d'un évènement d'envergure

Il doit s'agir d'idées, de projets nouveaux. Les entreprises, produits, services, événements ou associations déjà passés ou créés depuis plus d'un an ne peuvent plus faire l'objet du concours.

Article 2 : Participants éligibles à la candidature

Le concours est ouvert :

- Aux étudiants régulièrement inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Aux chercheurs et doctorants de l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Au personnel administratif en exercice à l'Université Jean Moulin Lyon 3
- Aux enseignants, titulaires ou vacataires en exercice à la date d'ouverture du concours
- Les groupes sont acceptés, entendu qu'ils s'arrangeront entre eux pour l'éventuel partage des lots

Article 3 : Organisation

L'organisation du concours est confiée et suivie par les membres de l'Incubateur Manufactory.

Les participants peuvent obtenir les conseils de l'incubateur pour le montage de leur dossier sur base d'entretiens personnalisés.

Le concours prévoit 2 étapes de sélection et deux ateliers d'apprentissage pour les candidats, en fonction des étapes.

Le premier atelier est consacré à la réalisation d'un mini Business Plan (A partir du « BP Cards »). Le deuxième atelier est consacré à la préparation et la réalisation d'un pitch. Ces ateliers seront animés par les membres de l'incubateur Manufactory.

La participation à ces ateliers est obligatoire, toute absence injustifiée entraîne la disqualification au concours.



Article 4 : Dates d'ouverture et de clôture

Les candidats habilités à présenter leur idée/projet doivent s'inscrire et retirer le dossier de participation sur la page web :

<http://www.incubateurmanufactory.fr/concours-jm-entreprendre-2019/>

Les dossiers de participation peuvent être téléchargés du 12 décembre 2018 au 31 janvier 2019. Ils devront être envoyés par email à clara.hardy@univ-lyon3.fr avant le 31 janvier 2019 à 23h59.

Article 5 : Recevabilité des dossiers de candidature

Toute candidature sera examinée attentivement par les membres de l'équipe de l'incubateur Manufactory. Seuls les dossiers complets seront examinés.

Article 7 : Comités de sélection

5 février 2019 : Un comité de pré-sélection* sera réuni au sein de l'Université en vue de retenir les 20 projets les plus pertinents parmi toutes les candidatures.

Un dossier de candidature complet est attendu afin qu'il soit examiné par les membres de l'organisation du concours.

19 mars 2019 : Sélection des 7 finalistes par le comité de sélection

1) **Six candidats sélectionnés par le « comité de sélection** »** : Le comité de sélection sera réuni en vue de retenir les 6 projets les plus pertinents parmi les 20, sur la base d'analyse des documents « Poster BP Cards » ainsi que les vidéos de présentation des projets.

2) Un candidat sélectionné par vote en ligne des vidéos. La vidéo ayant obtenu le plus de votes lors de la phase de votes en ligne (voir article « phase de mise en ligne des vidéos ») accèdera directement à la finale.

Ces 7 projets seront en finale du concours J'M Entreprendre et vont concourir pour gagner un des 4 lots de cette finale.

Les projets qui ne sont pas retenus lors de ces deux commissions ne remporteront aucun lot, mais seront invités à assister et faire partie du public à la finale.

* le comité de pré-sélection est composé de l'équipe de l'incubateur Manufactory

** le comité de sélection est composé des 5 membres du jury du concours et de l'équipe de l'incubateur

Article 8 : Dotation et lots

- Grand Prix coup de cœur
- 2^{ème} Prix
- 3^{ème} Prix
- Prix du public

Prix 2019 – Concours JM Entreprendre

 <p>Grand Prix Coup de Cœur Attribué au projet préféré du jury 1000 €* </p>	 <p>1^{er} Prix Récompense le 2^{ème} meilleur projet 600 €* </p>	 <p>2^{ème} Prix Récompense le 3^{ème} meilleur projet 400 €* </p>	 <p>Prix du Public Plus grand nombre de votes en ligne (50%) et en direct (50%) 400 €* </p>
3 mois d'accompagnement sur votre projet**			
5 ateliers thématiques « Entreprenons! » pour mieux réseauter ***			

*: Par notre partenaire La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

** : Par la société Altitude conseil

***: Par la société Auxim

Les 4 prix seront remis le soir de la finale du concours.

Le Grand Prix Coup de cœur, le 1^{er} prix et le 2^{ème} prix seront choisis et remis par le jury après les délibérations.

Le prix du public sera attribué au projet qui aura remporté le plus de votes par le public, après comptabilisation des votes du public en direct. (Voir article « Prix du public »).

La remise du/des lots se fera directement par un représentant de la Caisse d'Epargne aux lauréats, sans que l'Université n'ait à interférer. Une convention entre l'Université et notre partenaire « Caisse d'Epargne Rhône-Alpes » a fixé les modalités d'attribution des prix.

Article 10 : Phases de mise en ligne des vidéos

Les 20 participants devront poster une vidéo de 1min30 (au maximum) expliquant leur projet sur la plateforme qui leur sera communiquée. Ils pourront faire voter leur réseau. **A l'échéance du 18 mars 2019 à 12h, le porteur de projet dont la vidéo récolte le plus de votes accèdera directement à la finale du concours, faisant ainsi partie des 7 finalistes.**

Une page spéciale sera communiquée aux 20 projets sélectionnés pour retrouver les vidéos. **Les vidéos pourront être envoyées à clara.hardy@univ-lyon3.fr jusqu'au 5 mars 2019 à minuit.**

Le public pourra ainsi voter du 11 au 18 mars 2019 à midi pour leur projet préféré.

Article 9 : Prix du public

Parmi les 4 prix attribués dans ce concours, le Prix du public est un prix ouvert au vote du public contrairement aux autres prix attribués par le jury.

Ce vote du public sera constitué d'un classement global calculé en deux phases, chacune constituant 50% des votes pour le Prix du public.

1/ Première phase : les votes reçus pour les 7 projets finalistes, lors de la phase de vote en ligne, constituent les premiers 50% du vote pour le prix du public. Le nombre de votes sera comptabilisé et ramené en pourcentage pour établir un classement entre les 7 projets. Chaque votant ne pourra voter qu'une fois. **Il s'agira des premiers 50% du vote pour le Prix du public.**

2/ Deuxième phase : lors de la finale sera mis en place un vote en direct pour le public assistant à la finale. Les participants voteront ainsi pour leur projet préféré. Chaque votant ne pourra voter qu'une fois. **Ce vote constituera les autres 50% du vote du Prix du public.**

Le projet qui a le plus grand pourcentage de votes après ces deux phases de votes, remporte le Prix du public lors de la finale.

Exemple :

Nommons les 7 finalistes « projet1 / projet2 / ... / projet7 »

Les votes pour les 13 autres vidéos ne sont pas comptabilisé dans ce tableau car ils ne seront pas en finale du concours.

Projets	Phase 1 (vote en ligne sur les vidéos)		Phase 2 (vote en direct pendant la finale)		Total	
	Votes	Pourcentage	Votes	Pourcentage	Pourcentage Final	Classement Final
Projet 1	25	5%	11	5,5%	5,25%	6
Projet 2	153	30,6%	19	9,5%	20,05%	3
Projet 3	37	7,4%	0	0%	3,7%	7
Projet 4	224	44,8%	5	2,5%	23,65%	2
Projet 5	46	9,2%	20	10%	9,6%	4
Projet 6	0	0%	25	12,5%	6,25%	5
Projet 7	15	3%	120	60%	31,5%	1
Total	500	100%	200	100%	100%	

Le projet 7 remporterait ainsi le Prix du public dans ce scénario ci-dessus.

Article 11 : Jury d'attribution pour la finale

Le Jury d'attribution des lots est constitué de Pascal Desrayaud (Caisse d'Epargne Rhône-Alpes), Aurélie Debia (Auxime Envolys), Nicolas Lanchou (Altitude Conseil), Alexandre Baylac (Cabinet AB Conseils) et Marie Eyquem (Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3). Ce Jury sera présidé par Pascal Desrayaud.

Article 12 : Déroulement de la finale

Il s'agira d'un évènement ouvert au public et à la presse lors duquel les 7 finalistes devront pitcher leur projet face au public et au jury, pendant un temps court (3 à 5 minutes), suivi d'un temps de questions-réponses avec jury

Sur la base de ces pitches et des différents critères, les meilleurs projets seront susceptibles de gagner un des lots attribués (cf partie sur les lots) lors de la cérémonie.

La finale aura lieu le 9 avril 2019. Toute absence d'un projet à cette finale conduira à l'annulation de sa candidature.

Article 13 : Délibérations du Jury - Critères

Chaque membre du Jury d'attribution sélectionnera ainsi les projets gagnants en fonction des critères suivants :

- Originalité de l'idée
- Pertinence de l'idée
- Adéquation entre l'idée et son initiateur
- Potentiel de développement de l'idée en projet concret
- Qualité du dossier rendu (syntaxe, liens entre les parties...)

Les décisions du Jury, souveraines et sans appel, sont proclamées par son Président à l'issue de la finale du concours, au cours de laquelle les lots sont remis symboliquement.

Article 14 : Confidentialité des idées

Tous les participants peuvent se faire conseiller au préalable sur la protection éventuelle de leur idée auprès des membres de l'incubateur Manufactory. La finale du concours étant publique, il sera également demandé aux participants au niveau du dossier de participation s'ils acceptent d'énoncer publiquement leur idée lors de la finale du concours et dans la presse.

CONCOURS JM ENTREPRENDRE 2019

